

Signataires: Skender Salihi, Thierry Cerutti, Stéphane Fontaine, Arber Jahija, Ana Roch, Sandro Pistis, Sami Gashi, Christian Flury, Danièle Magnin, Amar Madani, François Baertschi

Date de dépôt : 22 septembre 2025

Proposition de motion pour une nouvelle appellation du service du commerce

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'appellation actuelle « Police du commerce et de lutte contre le travail au noir » (ci-après : PCTN) véhicule une connotation avant tout répressive, alors même qu'il s'agit d'un service administratif chargé d'accompagner, d'autoriser et de réguler les activités commerciales ;
- que l'usage du terme « police », dans ce contexte, entretient une confusion auprès du public et des acteurs économiques entre les missions de sécurité publique confiées aux polices cantonale et municipale;
- que cette appellation stigmatise inutilement les commerçants et les entrepreneurs en laissant entendre que toute activité économique serait suspecte et placée sous la surveillance policière;
- qu'une terminologie plus neutre et positive renforce la collaboration entre les services de l'Etat et les acteurs du commerce;
- qu'une nouvelle appellation ne remet en rien en cause les compétences, les contrôles, ni les prérogatives légales du service concerné,

invite le Conseil d'Etat.

à modifier l'appellation actuelle de la PCTN et à lui substituer une dénomination claire, afin de mieux refléter les missions réelles de ce service.

M 3160 2/2

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'appellation d'un service de l'Etat n'est pas anodine. Elle véhicule une image, un état d'esprit et un rapport de confiance, ou de défiance, entre l'administration et la population.

Or, la dénomination actuelle, soit « Police du commerce... », est problématique à plusieurs égards.

D'abord, elle induit une confusion entre les missions des polices cantonale et municipale – garantes de la sécurité publique – et celle de ce service, dont la mission actuelle consiste à accompagner, réguler et délivrer les autorisations administratives en matière commerciale.

Ensuite, la présence du terme « police » dans le domaine économique véhicule un message implicite de suspicion généralisée envers les commerçants et les entrepreneurs. Dans un canton comme Genève, où l'économie locale repose fortement sur des petites et moyennes entreprises, cette image alimente un climat de méfiance plutôt que de partenariat.

Néanmoins, l'Etat doit être vu comme un facilitateur de l'activité économique garantissant un cadre clair et équitable. Et non comme une autorité policière soupçonnant a priori chaque acteur.

Changer cette appellation en « Service du commerce », par exemple, aurait plusieurs effets positifs, à savoir la clarification des rôles auprès du public et des acteurs économiques, le renforcement de la confiance dans l'administration et les contrôles, ainsi que la modernisation de l'image de l'Etat, en cohérence avec une administration accessible.

Ce changement n'altère ni les compétences ni les moyens de contrôle dudit service. Il s'agit d'une mesure de communication institutionnelle, simple, mais symboliquement forte.

C'est pourquoi, par cette motion, le groupe MCG invite le Grand Conseil à accepter ladite modification, afin que l'Etat genevois envoie un message de confiance, de transparence et de partenariat à l'égard de ses acteurs économiques.